

Les expériences d'observatoires des pêches en Afrique de l'Ouest.

1. Demande sociale, acteurs et fonctions.

Pierre Morand¹, Pierre Chavance², Jean Le Fur³, Loïc Thibaut²

1 : IRD, SIH, Centre de Recherches Halieutiques Méditerranéennes et Tropicales, 34203 - Sète cedex (France)

2 : IRD, SIH, Centre IRD de Bel-Air, BP 1386 - Dakar (Sénégal)

3 : CNSHB, Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura, BP 3738 - Conakry (Guinée)

Note : cette communication sera reprise en version étendue dans l'ouvrage collectif « Economie de la filière pêche en Côte d'Ivoire » (Romagny *et al.*, en préparation, Editions IRD).

Le secteur pêche représente la base des moyens d'existence pour une fraction importante de la population des pays de la façade maritime d'Afrique de l'Ouest⁶³. Il en va de même pour les pays intérieurs de la même région qui disposent d'importants écosystèmes d'eau continentale. Un certain nombre de conditions et de phénomènes naturels confèrent aux eaux côtières et continentales de cette partie du monde une richesse élevée en ressources halieutiques. Ces ressources ont été la cible d'une activité d'exploitation ancienne qui s'est considérablement accrue au cours du XX^{ème} siècle, avec une tendance à l'augmentation du poids relatif des pêcheries piroguières africaines au cours des dernières décennies – *versus* les flottilles industrielles d'origine majoritairement étrangères. Les autorités publiques coloniales puis celles des Etats Africains indépendants ont pris conscience très tôt de l'importance de la pêche dans le développement économique local et national et elles se sont préoccupées également des menaces qu'une exploitation intense pouvaient faire peser sur l'état des ressources. Elles ont commandé pour cela, depuis le début du siècle, de nombreuses études et expertises scientifiques (voir Pavé et Charles-Dominique, 1999). Toutefois, ces travaux avaient le plus souvent un caractère ponctuel. Les administrations effectuaient par ailleurs des recensements du parc de navires et de pirogues, mais pas de façon vraiment régulière.

C'est seulement à partir de la fin des années 70 et du début des années 80 que des suivis scientifiques *permanents* de l'effort de pêche et des captures voient le jour, notamment sous l'impulsion des équipes ORSTOM (aujourd'hui IRD) intervenant dans les centres de recherches océanographiques nationaux, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et en Mauritanie. Des enquêtes systématiques sont alors mises en place, aussi bien sur les débarcadères de la pêche piroguière (dite « artisanale ») que sur les ports et sur les bateaux de la pêche industrielle. Des bulletins annuels de statistiques compilées, issues de ces enquêtes, commencent à être publiées par les différents centres. Au même moment, les ZEE sont érigées et les pays se voient responsabilisés dans la gestion de leurs ressources marines, si bien que les informations de suivi prennent alors une importance stratégique, tant pour argumenter les demandes d'aides dans le cadre des politiques sectorielles que pour défendre les points de vue nationaux et sous-régionaux lors des négociations de droits d'exploitation attribués à des pays tiers (les « accords de pêche »). Forts de cette légitimité institutionnelle, les suivis statistiques bénéficient en outre d'une conjoncture humaine particulièrement favorable puisque de jeunes chercheurs participent aux travaux d'enquête dans le but d'obtenir les données de captures et d'efforts nécessaires à leurs travaux de modélisation en dynamique des populations exploitées (Laloë, *com. pers.*). Cependant, les résultats de ces travaux de modélisation ne sont pas tous à la hauteur des espérances, si bien que les nouvelles générations de jeunes chercheurs s'orientent à la fin des années 80 vers des sujets supposés plus porteurs. On prend alors conscience que la fonction de suivi permanent des pêcheries ne pourra être maintenue que si elle est prise en charge par des équipes et des structures techniques spécialisées de façon pérenne sur la collecte et le traitement de l'information statistique. Au niveau des centres nationaux de recherche des pays côtiers, qui doivent assurer le suivi de pêcheries côtières particulièrement dispersées et hétérogènes, cette mutation s'avère difficile⁶⁴. La création de « cellules de suivi statistique » dans chacun des centres de recherche des différents pays s'accompagne en effet d'un certain nombre de problèmes qui vont aller en croissant : les techniciens affectés exclusivement à la collecte et à la gestion des données se démobilisent, les ingénieurs informaticiens fuient vers des horizons professionnels plus gratifiants et les chercheurs biologistes se détournent de cette activité jugée trop routinière. Les bases de données ne sont plus correctement alimentées et gérées, les redémarrages des chaînes de traitements et des parutions se font attendre, les dysfonctionnements deviennent chroniques. Il s'ensuit que,

⁶³ Selon les pays, cette fraction peut varier entre 5 % et 20 % de la population totale.

⁶⁴ Par contre, pour ce qui concerne les pêcheries océaniques internationales (pêches thônières), la mutation est déjà effectuée et réussie à cette époque, avec l'émergence de l'ICCAT qui dispose à Madrid d'un service dédié à la centralisation et au traitement des données envoyées par les armateurs.

durant la décennie 90, tous les bulletins statistiques des différents centres nationaux connaissent des interruptions, généralement de plusieurs années.

C'est parallèlement à la survenue de ces difficultés, et en partie pour y faire face, qu'apparaît dans les années 90 et en plusieurs lieux, une nouvelle idée : celle des *observatoires des pêches*. Elle pose comme principe que les suivis statistiques doivent non seulement être dotés d'une organisation propre sur le plan opérationnel mais qu'ils doivent aussi rechercher une justification et une légitimité originale, à côté et *en plus* de la finalité purement scientifique qui était jusqu'à présent la leur. Cette légitimité semble devoir être trouvée dans la mise en avant d'un nouvel objectif : informer de façon fiable et sans délai un public élargi constitué de décideurs publiques, de représentants des groupes d'acteurs de la pêche, voire du grand public lui-même. Pour satisfaire ces destinataires extérieurs à la communauté scientifique, des modes de communication adaptés se révèlent nécessaires. Ceci soulève de nouveaux questionnements de recherche à l'interface des sciences de l'information, de la communication et de l'environnement – notamment sur l'utilisation des NTIC⁶⁵ et sur l'application du concept d'*indicateur*. On attend de tout cela un renouvellement de la dynamique des services et autres dispositifs de suivi statistique (qu'ils soient intégrés aux observatoires ou simples fournisseurs de ceux-ci en données) mais aussi l'apparition de nouveaux soutiens dont la durée serait supérieure à celle des habituels financements de la recherche. L'idée d'observatoire des pêches se voit ainsi expérimentée à partir de 1995 et en trois lieux au moins en Afrique de l'Ouest : au Mali, en Guinée et au Sénégal. Ce sont ces expériences qui retiendront ici notre attention, en vue d'évaluer l'apport réel de l'idée d'observatoire à la résolution des défis posés par le suivi permanent de l'interaction société-ressource halieutique dans cette région du monde.

Pour y parvenir, notre démarche consistera tout d'abord à effectuer une analyse comparative des trois expériences puis à tenter de dégager les principaux résultats avant de terminer en faisant ressortir des enseignements qui pourraient s'avérer utiles pour l'avenir.

Contextes nationaux et émergence de l'idée d'observatoire.

Au Mali, pays dépourvu de façade maritime mais traversée par le fleuve Niger, la pêche est une activité très ancienne qui reste jusqu'à ce jour strictement artisanale et nationale. Les effectifs de pêcheurs approchent la centaine de milliers, ce qui permet d'estimer que la pêche fournit la base des moyens d'existence pour plus d'un demi-million de personnes. La production débarquée, qui fluctue entre 50 000 et 130 000 tonnes selon les conditions climatiques annuelles, est auto-consommée ou bien commercialisée à l'échelle nationale et jusque dans les pays voisins, à l'état frais ou bien après un processus de transformation assuré artisanalement par les femmes à proximité des sites de pêche. Les problèmes de la pêche malienne sont en premier lieu ceux de la gestion de l'accès à une ressource éminemment dispersée et variable dans le temps, pour laquelle s'exercent des rivalités entre des pêcheurs qui, bien que d'origines proches, ont recours à des stratégies d'existence très variées et parfois antagonistes – *e.g.* pêcheurs professionnels migrants *versus* paysans pêcheurs sédentaires. Les problèmes de la pêche malienne sont aussi ceux de la valorisation et de la commercialisation, mal assurées par des investissements insuffisants et que rien n'encourage : ni le contexte d'enclavement, ni les politiques publiques généralement inadéquates car décalées par rapport aux réalités, ni l'environnement secoué par des fluctuations inter-annuelles imprévisibles des conditions naturelles de renouvellement de la ressource. Après avoir analysé de façon approfondie ces différents aspects, une étude pluridisciplinaire IER/IRD (Quensière ed. sc., 1994) recommande « la création d'un organe permanent de suivi qui assurerait la collecte régulière, l'archivage et la mise à disposition d'informations sur les différentes composantes du secteur pêche ». Un dispositif expérimental d'observatoire est initié dès l'année suivante à partir de Mopti.

En Guinée, il existe une tradition locale ancienne de pêche artisanale de subsistance, mais c'est l'arrivée de pêcheurs ghanéens puis sierra-léonais qui a insufflé au cours des dernières décennies une croissance rapide de l'activité piroguière, avec une orientation de plus en plus affirmée vers la commercialisation des produits sur le marché national puis à l'export. Ce sous-secteur, d'accès libre, représentait au début des années 90 une production annuelle de quelques 60 000 tonnes. La pêche industrielle guinéenne, essentiellement assurée par les flottilles étrangères, a quant à elle pris son essor à la fin des années soixante dix. Elle était constituée en 1993 d'une centaine de navires congélateurs exploitant la ZEE au-delà des 12 milles sous couvert d'accords de pêche (chiffre passé à 150 en l'an 2000) et ne débarquant à Conakry qu'une faible partie de leurs prises, estimées au total (hors thoniers) à 44 000 tonnes/an (chiffre passé à 59 500 tonnes en 2000). Il existe de fortes zones de recouvrement et d'interactions entre les flottilles artisanales et industrielles, avec notamment le partage de certains stocks à haute valeur commerciale (démersaux) et de certains espaces de pêche, en dépit de la ligne de partage réglementaire. L'ensemble du secteur est en croissance continue, ce qui fait craindre pour une partie des stocks un état proche de la surexploitation. Pour favoriser la mise en place des conditions d'un développement sectoriel durable et équilibré (entre effort de pêche et capacité de renouvellement des stocks ; entre régions côtières rurales et urbaines ; entre pêche artisanale et industrielle), le centre national de recherche sur les pêches

⁶⁵ NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

(CNSHB) identifie dès 1993, à la suite d'un programme de recherche pluridisciplinaire, le besoin de création d'un dispositif permanent d'information de type observatoire (voir aussi Domain *et al.*, 1999). A partir de 1995, ce dispositif commence à être mis en place et se voit confier l'organisation de la collecte, du traitement et de la publication régulière d'un certain nombre de données quantitatives et d'analyses conjoncturelles, en relations étroites avec les institutions chargées de la recherche et de la gestion (Chavance et Diallo, 1995). Telle qu'affichée dès le départ, sa finalité est de promouvoir la prise de décision, d'améliorer le dialogue entre les utilisateurs, de renforcer la réactivité du secteur, d'augmenter l'efficacité de la gestion publique et d'accroître l'efficacité de la recherche.

Au Sénégal, la pêche artisanale constitue pour certaines ethnies côtières (*lebu*) une activité très ancienne. Avec l'entrée dans la profession de nouveaux groupes de populations et avec l'apparition d'équipements de plus en plus performants (*e.g.* des pirogues glacières capables d'effectuer des marées de plusieurs jours), cette forme de pêche a connu au cours des dernières décennies un développement rapide, jusqu'à atteindre 266 000 tonnes de production annuelle en 1993 (puis, ultérieurement, 306 000 t en 1997). La pêche industrielle s'est développée pour sa part depuis la fin des années cinquante. Constituée d'une flottille nationale et d'une flottille étrangère⁶⁶, elle a débarqué 80 000 tonnes en 1993 (ultérieurement : 61 600 t en 1997). Les captures réalisées par les pêcheries artisanale et industrielle alimentent conjointement une importante filière de transformation. Malgré (ou à cause) de son état de développement très avancé, le secteur pêche sénégalais rencontre depuis le début des années 90 des difficultés grandissantes qui tiennent notamment à l'absence de régulation d'entrée dans le sous-secteur artisanal. Il en résulte une pression croissante sur la ressource et une baisse des rendements de capture. Ceci amène les pêcheurs artisans à passer de plus en plus de jours en mer, souvent au-delà de la bande côtière qui leur est réglementairement réservée, accumulant ainsi les coûts et les risques. Vers le milieu des années 90, la conjonction de cette situation générale et du choc constitué par la dévaluation du Franc CFA a conduit les autorités sénégalaises à s'interroger sur la capacité du secteur à rebondir et à maintenir une contribution positive à la croissance en richesses et en emplois de l'économie nationale. Pour cela, elles ont décidé de se doter d'un « d'un outil de suivi et d'analyse destiné à permettre d'apprécier l'impact de l'activité du secteur pêche sur l'économie nationale ». Lancé en 1996, l'outil en question comprend la mise en place d'un *tableau de bord* et prend le nom d'« Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal » (OEPS).

Quelques repères sur les dates, les acteurs institutionnels et les soutiens

L'examen des calendriers de démarrage des projets d'observatoires des pêches dans les différents pays fait apparaître une évidente concordance temporelle. Ceci n'est pas fortuit mais traduit le fait que l'idée d'observatoire a commencé à susciter l'intérêt et la réflexion de la communauté scientifique de l'halieutique à partir des années 1992-93.

Tableau 1 : Repères chronologiques et institutionnels sur les trois expériences d'observatoire.

	Acteurs initiateurs (maître d'œuvre à l'origine)	Année de démarrage	Durée du projet de mise en place	Soutien extérieur pour la mise en place
Mali	IER, avec appui IRD	1995	2 ans + 3 ans	IRD puis SIMES (U.E.) WISE DEV (B.M.)
Guinée	CNSHB, avec appui IRD	1995	3 ans + 3 ans	FAC I puis FAC II (Coop. Française)
Sénégal	MPTM (Ministère de la Pêche et des Transports Maritimes)	1996	3 ans	AFD (Coopération Française)

Le tableau 1 montre un autre point commun à ces trois expériences : il s'agit de l'existence d'une phase de mise en place prenant la forme d'un projet de durée limitée (de 2 ou 3 ans), avec recherche et obtention d'appuis extérieurs, qui ont été renouvelés (dans deux cas sur trois) pour une durée à peu près équivalente. Cela n'empêche pas que les observatoires aient tous été annoncés comme des dispositifs destinés à une existence pérenne. Au-delà de ces deux points communs, de nombreuses différences apparaissent entre les expériences menées, notamment sur les aspects suivants :

- Le type institutionnel des acteurs initiateurs : au Mali et en Guinée, ce sont des équipes de recherche qui ont eu l'idée et qui ont lancé les expériences d'observatoires, présentés comme des suites logiques de

⁶⁶ La flottille étrangère travaille dans le cadre d'accords de pêche, lesquels contribuent aux recettes de l'Etat.

programmes de recherche pluridisciplinaires. Alors qu'au Sénégal, c'est l'administration des pêches qui a pris l'initiative d'une telle démarche.

- Les types des soutiens extérieurs obtenus : au Guinée et au Sénégal, les phases de mise en place ont récolté des appuis en provenance des bailleurs de fonds habituels du développement⁶⁷. Au Mali, le principal appui a été trouvé auprès des conventions SIMES (INCO-DC, U.E.) et Wise DEV, sur la base de réponses à des appels à projets internationaux, c'est-à-dire hors des canaux habituels du soutien au développement⁶⁸.

Nature des fonctions opérationnelles assurées en routine

La réalité concrète d'un observatoire peut être appréhendée à travers la liste des fonctions opérationnelles qu'il assure en routine. Ces fonctions sont susceptibles d'évoluer au cours du temps, c'est pourquoi nous avons pris pour repère commun les fonctions assurées au moment de la période correspondant à l'aboutissement des phases de mise en place. Les fonctions peuvent être décrites comme des types d'activités de manipulation de l'information réparties en trois catégories – de la *collecte des données* à leur *valorisation et diffusion* en passant par la *gestion/traitement* – et appliquées à trois domaines d'intérêt, à savoir la pêche artisanale (PA), la pêche industrielle (PI) et les activités de commercialisation et de transformation (Tab. 2).

Tableau 2 : Fonctions opérationnelles prises en charge par les observatoires (+) et mention, le cas échéant, des services collaborateurs.

	Types d'activités relatives à l'information ↓	Domaine soumis au suivi et à l'analyse		
		PA: activités et productions du ss secteur de la capture et de la transformation artisanale locale	PI: activités et productions du ss secteur de la capture de la pêche industrielle	Flux commerciaux, marchés, industries de transformation
Au Mali	Collecte des données	+		OPM
	Gestion des données, pré-traitements	+		OPM
	Analyse, valorisation, diffusion	+		+
En Guinée	Collecte des données	+	+	DNPM
	Gestion des données, pré-traitements	+	+	DNPM
	Analyse, valorisation, diffusion	+	+	+
Au Sénégal	Collecte des données	DOPM / CRODT	DOPM / PSPS / DPS	DOPM / DPS
	Gestion des données, pré-traitements	DOPM / CRODT	DOPM / PSPS / DPS	DOPM / DPS
	Analyse, valorisation, diffusion	+	+	+
		(avec DOPM et CRODT)	(avec DOPM/ PSPS/ DPS)	(avec DOPM/ DPS)

En adoptant cette grille, et en mettant de côté le fait que l'observatoire malien ne concerne évidemment pas la pêche industrielle (puisque'il n'en existe pas dans ce pays), on peut établir un certain nombre de constats non triviaux. En premier lieu, l'OEPS apparaît comme la seule expérience qui se positionne quasi-exclusivement sur la fonction de valorisation et diffusion de l'information⁶⁹, bénéficiant en partie des activités de collecte et de gestion de données assurées depuis longtemps par d'autres services nationaux, tels que la Direction de l'Océanographie et des Pêches maritimes (DOPM) et le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-

⁶⁷ Premier bailleur de fonds, la Coopération Française a élaboré en 1997 un document cadre qui identifie les observatoires des pêches comme une priorité stratégique parmi les appuis à accorder au développement du secteur pêche dans les PVD.

⁶⁸ Le projet a toutefois obtenu quelques appuis complémentaires du fonds malien dit « Programme National de la Recherche Agricole », qui est alimenté par la Banque Mondiale.

⁶⁹ Cependant, pour parer à la faible capacité de certaines structures à lui fournir les données adéquates, l'OEPS a été amené à collecter par ses propres moyens quelques jeux de données brutes.

Thiaroye (CRODT). A l'inverse, les observatoires guinéens et maliens ont du prendre en charge d'importantes activités d'enquête sur les sites de mise à terre de la pêche artisanale, parce qu'il y avait là des lacunes à combler. En second lieu, on observe que tous les observatoires ont trouvé en place des systèmes administratifs enregistrant des données sur les marchés de gros ou sur les flux de commercialisation (notamment à travers les opérations de délivrance des COS – Certificats d'Origine et de Salubrité), et ils ont pu fort heureusement collaborer avec ces systèmes. De ce fait, on peut dire qu'aucune des trois expériences ne s'est déroulée sans recourir à un (ou des) service(s) partenaire(s) fournisseur(s) d'informations. Enfin, il apparaît comme tendance générale que l'apport principal des observatoires, en regard de ce qui existait auparavant, réside dans le développement de la fonction *de valorisation et de diffusion* de l'information. C'est dans ce domaine que les observatoires étudiés ont fourni leurs résultats les plus innovants.

C'est ainsi qu'au Mali, l'observatoire a lancé en 1996 un *bulletin semestriel*, avec deux parutions annuelles en avril et octobre traitant respectivement de la première moitié (novembre à mi-mars) et de la deuxième moitié (mi-mars à début août) de la campagne de pêche (Morand *et al.*, 2002). Ce bulletin fournit une description de la situation qui prévaut dans les zones de suivi selon quatre angles thématiques : (i) l'occupation des zones de pêche et la mobilité des pêcheurs, (ii) le déploiement de l'activité de pêche, (iii) les captures, (iiii) la valorisation du produit de la pêche. S'y ajoute une note de conjoncture synthétique. Une *base hypertexte de documents électroniques multimedia* a été développée à partir de 1998. Elle reprend cumulativement tous les numéros du bulletin et y associe de nombreux autres résultats, notamment des graphes de séries temporelles fournissant des vues synoptiques sur les évolutions pluriannuelles, des cartes, des fiches descriptives sur les villages et les campements, des photos d'évolution de paysages, des données contextuelles persistantes et des méta-informations. L'ensemble représente plusieurs centaines de pages .html que l'on peut consulter en naviguant à travers une interface qui fonctionne aussi bien en ligne (site miroir en ligne : <http://www.ird.orleans.fr/ext/pechedcn>) que sur *cederom*. Ce dernier a été mis à jour plusieurs fois, donnant lieu à l'édition de versions successives largement diffusées.

En Guinée, les produits de l'observatoire sont constitués, d'une part, d'un *bulletin statistique* (annuel, à diffusion large) constitué de tableaux décrivant les chiffres de captures réalisées par les différentes pêcheries, et, d'autre part, d'un *rapport de conjoncture* (annuel, à diffusion restreinte). Par ailleurs un *atlas de la pêche guinéenne* a été édité. Compte tenu de la faiblesse des infrastructures de réseau qui prévalait dans le pays jusqu'à la fin des années 90, les formats électroniques et l'internet n'avaient pas pu être retenus à l'origine comme vecteurs de diffusion, mais cela est en train de changer avec la création d'un site (<http://www.cnsnb.org.gn/cixml/>) qui met en ligne, entre autres documents, tous les numéros actuels et passés du bulletin statistique.

Au Sénégal, l'observatoire (OEPS) a lancé en 1997 son bulletin d'informations économiques trimestriel *Thiof News*, lequel présente l'actualité du secteur, une étude filière, un tableau de bord de l'activité halieutique, une synthèse des cours des produits de la mer sur les marchés extérieurs ainsi qu'un point de vue de certains cadres de l'administration ou dirigeants d'entreprises sur une problématique relative au secteur. A partir de 1998, l'OEPS a sorti une nouvelle publication appelée "Note de conjoncture". Cette publication mensuelle a pour objectif de fournir un document synthétique de suivi rapproché du secteur de la pêche au profit des décideurs publics, des professionnels et des chercheurs. Elle comprend sept pages diffusées à la fois sur support papier et par internet (http://www.refer.sn/sngal_ct/eeco/oeps). Elle décrit successivement (i) la situation conjoncturelle du sous secteur artisanal, (ii) la situation conjoncturelle du sous secteur industriel et (iii) les tendances sur les marchés. Par ailleurs, l'observatoire a produit des publications relatives à l'analyse macro-économique (par la méthode des effets) du secteur de la pêche dans l'économie sénégalaise (1995 et 1996) ainsi qu'un *répertoire national des entreprises de pêche*.

Enfin, un constat général s'impose : les activités des trois observatoires ont été faibles ou nulles dans les domaines d'informations concernant les conditions de l'environnement naturel et la situation socio-économique des populations de pêcheurs.

Degré d'intégration au sein du réseau institutionnel du secteur

L'intégration institutionnelle des trois expériences peut être examinée selon au moins deux aspects : (i) le statut et le rattachement institutionnel « officiel » et (ii) l'établissement de relations de travail avec d'autres structures publiques ou bien avec des organisations professionnelles.

Sur le premier aspect, les différences originelles des trois expériences ont entraîné d'importants contrastes de situation, liés au fait que les expériences guinéennes et sénégalaises ont été menées sous couvert de puissants Ministères des Pêches, alors que l'expérience malienne a été menée entièrement à l'initiative et sous la maîtrise d'œuvre d'un organisme de recherche rattaché au Ministère du Développement Rural.

Sur le second aspect, le plus riche d'enseignements, des traits communs entre les trois expériences peuvent être dégagés. Le premier concerne le faible lien de dépendance vis à vis des organisations professionnelles du secteur. Fait caractéristique, l'initiative de création d'un observatoire est venue dans tous les cas d'une instance

publique, sans qu'il n'y ait de véritable demande dans ce sens émanant des organisations professionnelles. L'expérience guinéenne est d'ailleurs la seule à avoir mis en place un *comité de pilotage*, mais ce dernier n'a pas eu un fonctionnement régulier et dynamique. Par contre, une fois lancées, toutes les expériences d'observatoires se sont efforcées d'établir des contacts réguliers avec les organisations professionnelles, soit en leur envoyant de l'information (cas de l'OEPS), soit en organisant des séances de restitutions annuelles (cas du Mali, à travers le Comité Régional des Utilisateurs de la Recherche). Enfin, sur le plan opérationnel, aucune des expériences étudiées n'a obtenu la participation active des professionnels au processus d'alimentation en données. Par contre, des relations opérationnelles d'échanges d'informations avec les autres services étatiques ayant affaire au secteur ont dans tous les cas été mises en place.

Des perspectives d'avenir contrastées...

L'évolution des observatoires après leur « phase projet » est particulièrement intéressante dans la mesure où ces dispositifs ont été annoncés à leur origine comme aspirant à une certaine pérennité. Dans la réalité des faits, des difficultés de survie ont systématiquement surgi après les périodes initiales de fort appui extérieur. C'est ainsi qu'au Mali, après six années de fonctionnement (1995- 2001), l'observatoire a eu à subir le retrait de l'Opération Pêche de Mopti du protocole de collaboration sur le terrain, essentiellement pour raison financière. Ceci a interrompu l'un des modules d'enquête ainsi que la mise à jour du site *internet* à partir de 2001. Des évolutions institutionnelles positives sont cependant attendues pour les années à venir, avec la création récente (avril 2002) d'une Agence du Fleuve Niger dotée d'une mission d'observatoire qui s'est déclarée intéressée par la « reprise » de l'observatoire de la pêche. En Guinée, l'observatoire est intégré au CNSHB, structure en charge de la recherche pour le compte du Ministère de la Pêche, et il continue de ce fait à bénéficier de soutiens extérieurs qui lui permettent de maintenir l'essentiel de ses activités. Dans le cadre des soutiens obtenus les plus récemment, des ré-orientations sont effectuées pour mettre en place un système de diffusion à contenu élargi, qui prend la forme d'un *Centre d'Information* sur la pêche (Le Fur et Fofana, 2002). Au Sénégal, l'arrêt du financement d'appui de l'AFD après les trois années de phase de mise en place a entraîné l'intégration de l'observatoire et de ses compétences humaines au sein d'une nouvelle structure, la *Cellule d'Etude et Planification des Pêches*, directement rattachée au cabinet du Ministre. Cette cellule reprend et poursuit l'accomplissement de la mission d'observatoire mais les compétences humaines qui étaient réservées à cette mission doivent dorénavant faire face à d'autres tâches.

Malgré les difficultés ainsi décrites dans la pérennisation de deux des trois expériences en question, l'idée d'observatoire des pêches a fait son chemin et elle recueille aujourd'hui une adhésion grandissante des pouvoirs publics, avec l'existence de plusieurs projets dans les cartons, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire, au Gabon etc..

Des leçons et des propositions...

Bien que réel, l'engouement récent de certains acteurs des niveaux décisionnels élevés en faveur des observatoires des pêches ne peut constituer à lui seul un gage de longue vie pour de telles organisations. En effet, la condition de pérennisation des observatoires est liée à leur capacité à obtenir des soutiens et des participations durables, au-delà de la phase projet. Or cette condition n'a pratiquement jamais été satisfaite jusqu'à présent, l'état des finances publiques des Pays en Développement de la région Afrique de l'Ouest ne permettant pas de tels engagements. L'avenir des observatoires sera donc mieux assuré s'il parvient à se fonder sur un soutien sociétal plus large, incluant un grand nombre de partenaires, en premier lieu desquels les organisations professionnelles, mais aussi les projets de développement, les ONGs locales et internationales du développement et de la conservation... Pour l'instant, ce soutien ne semble pas totalement acquis. Divers travers originels des premières expériences d'observatoires ont en effet obéré leurs chances de succès dans la relation avec les utilisateurs, en particulier le déséquilibre (dans deux cas sur trois) de l'effort de collecte et de traitement de l'information en faveur des aspects « ressources »⁷⁰ – alors que nombre d'acteurs du secteur sont intéressés par des informations du champ économique et social. Autre travers lourd de conséquence : les organisations professionnelles n'ont pas été associées à la création et au fonctionnement des dispositifs et elles n'ont que peu ou pas été consultées (du moins au départ) sur les contenus informationnels. Elles ne se sont donc pas senties très concernées par la participation à des instances de type comité de pilotage.

Il ne faut cependant pas occulter le fait que les attentes des professionnels sont de nature bien différentes (plutôt orientées sur le court-terme, sur les marchés) de celles des acteurs publics, lesquels sont davantage en relation avec la décision stratégique et sont de ce fait plus attentifs aux évolutions à moyen et long terme, particulièrement celles affectant l'environnement et l'état des ressources. Cet écart entre les attentes des uns et des autres, très large au niveau national, constitue une difficulté réelle pour l'identification des objectifs techniques d'un observatoire. Cependant, cet écart apparaît moindre si l'on se place au niveau local, où les

⁷⁰ A noter toutefois que, dans la définition des actions les plus récentes, ce déséquilibre tend à se réduire, avec une attention croissante accordée au descriptif statistique de la situation sociale et économique des pêcheurs artisans (e.g. projet EPARS II en Guinée).

organisations professionnelles sont davantage impliquées dans les décisions d'aménagement. Cela est particulièrement net au sein des nouvelles instances locales (« conseils ou comités locaux de pêche ») nées des récentes réformes de décentralisation en Afrique de l'Ouest. Ces instances locales vont constituer pour les observatoires des pêches une clientèle de choix, susceptible d'apporter en retour un soutien et une légitimité accrue. Encore faut-il fournir à ces décideurs locaux une information adéquate, qui ne sera généralement pas la même, dans son contenu, dans son format et dans son rythme, que celle destinée aux décideurs nationaux. La même question se pose dès lors qu'il s'agit de satisfaire aux besoins en information des instances de gestion des *aires marines protégées*, nombreuses dans la région Afrique de l'Ouest.

C'est en se montrant capables de relever de tels défis que les observatoires pourront exercer de façon pleine et durable le rôle d'instruments de suivi et de gestion des pêcheries qu'ils se sont proposés, depuis leur origine, d'assumer.

Références bibliographiques :

Chavance P. et A. Diallo (1995) : Suivi et compréhension de la dynamique des exploitations halieutiques. Première réflexion sur un observatoire des pêches en Guinée. pp. 507-529 in Laloë F., Rey H, Durand J. L. (éditeurs) : Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique. Editions ORSTOM.

Domain F., P. Chavance P. et A. Diallo (1999) : La pêche côtière en Guinée : ressources et exploitation. Editions IRD/ CNSHB. 394 pp.

Le Fur J. et Fofana (2002) : Capitalisation des connaissances : un centre d'information générique sur le secteur des pêches en Guinée. Poster présenté au symposium *Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest: un demi-siècle de changement*. Sénégal, 24-28 juin 2002.

Morand P. , A. Kodio et T. Niaré (2002) : Vers un observatoire de la pêche dans le Delta intérieur du Niger. Méthodes, résultats et enseignements d'un dispositif expérimental. pp. 685-716 in Orange D., Arfi R., Kuper M., Morand P. et Poncet Y. (éditeurs) : Gestion Intégrée des Ressources naturelles en Zone Inondable Tropicale. Editions IRD. « Colloques et Séminaires ». 996 pp.

OEPS (1998) : Note de conjoncture du secteur de la pêche, 1998.

Pavé M. et E. Charles-Dominique (1999) : Science et politique des pêches en Afrique Occidentale Française (1900-1950) : quelles limites de quelles ressources ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 7(2), 5-18.

Quensièrre J. ed. sc. (1994) : La pêche dans le Delta Central du Niger: approche pluridisciplinaire d'un système de production halieutique. IER-Orstom-Karthala. Paris.

Remerciements : Oumar Sy, ancien membre de l'équipe de l'OEPS, nous a fourni de précieuses informations sur l'expérience sénégalaise.

Morand Pierre, Chavance Pierre, Le Fur Jean, Thibaut L. (2003).

Les expériences d'observatoires des pêches en Afrique de l'Ouest.

In : Biseau A. (ed.), Chaboud Christian (ed.), Thang Do Chi (ed.), Forest A. (ed.), Fromentin J.M. (ed.), Gascuel D. (ed.), Laloë Francis (ed.), Morand Pierre (ed.), Rey-Valette H. (ed.), Shin Yunne-Jai (ed.), Voituriez Bruno (ed.). Connaissance scientifique et demande sociale.

Rennes : AFH, p. 117-123.

Forum Halieumétrique : Connaissance Scientifique et Demande Sociale : Session 3. De la Reconnaissance à la Gestion : Quelles Réponses à Quelle Demande Sociale ? Quels Indicateurs ? Quels Processus de décision ? : 1ère Partie : Indicateurs et Système d'Information, 6., Montpellier (FRA), 2003/06/24-26.